Immeuble Prado Plaza
42 Rue des Mousses
13008 MARSEILLE
Tél. : 04 86 01 08 60
Fax : 04 86 01 03 09

Fonds de dotation Fundazione CESARINI

39, avenue Charles Floquet

75007 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

---

bc

Sommaire

1. Opinion 3

2. Fondement de l'opinion 3

2.1. Référentiel d'audit 3

2.2. Indépendance 3

3. Justification des appréciations 3

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes 4

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels 4

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels 4

Aux administrateurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Fundazione CESARINI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives notamment le suivi d'une part des produits financiers reçus et, d'autre part, des conventions signées par le Fonds avec des entités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille
Le 30 janvier 2024

SO'AUDIT
Guillaume CLAVEL
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	*9 116 044,78*	4 994 832,87	4 121 211,91	9 116 044,78
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	*736 082,55*		736 082,55	140 000,00
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				400 000,00
Autres immobilisations financières				
Total I	**9 852 127,33**	**4 994 832,87**	**4 857 294,46**	**9 656 044,78**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	*6 109 661,69*		6 109 661,69	2 919 015,10
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	*318 784,66*		318 784,66	688 445,29
Charges constatées d'avance				
Total II	**6 428 446,35**		**6 428 446,35**	**3 607 460,39**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations (				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**16 280 573,68**	**4 994 832,87**	**11 285 740,81**	**13 263 505,17**

Bilan

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	**15 000,00**	**15 000,00**
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	*15 000,00*	15 000,00
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	*2 527 060,39*	
Excédent ou déficit de l'exercice	**3 717 968,51**	**2 527 060,39**
Situation nette (sous-total)	**6 260 028,90**	**2 542 060,39**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**6 260 028,90**	**2 542 060,39**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	*4 121 211,91*	9 116 044,78
Fonds dédiés		
Total II	**4 121 211,91**	**9 116 044,78**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*4 500,00*	5 400,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	*900 000,00*	1 600 000,00
Produits constatés d'avance		
Total IV	**904 500,00**	**1 605 400,00**
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**11 285 740,81**	**13 263 505,17**

Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 29/05/20 au 31/12/21 20 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations		
Autres produits		
Produits d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	*9 416,83*	1 081 667,21
Impôts et taxes		
Salaires et Traitements		
Charges sociales		
Amortissements et provisions		
Autres charges	*65 000,00*	910 000,00
Charges d'exploitation	**74 416,83**	**1 991 667,21**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-74 416,83**	**-1 991 667,21**
Opérations faites en commun		
Produits financiers	*3 792 385,34*	4 519 015,10
Charges financières		287,50
Résultat financier	**3 792 385,34**	**4 518 727,60**
RESULTAT COURANT	**3 717 968,51**	**2 527 060,39**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	**3 717 968,51**	**2 527 060,39**
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

Etats Comptables

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

PR+MIER
MOND=

LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE
ET DE VOS TALENTS.

Règles et méthodes comptables

Désignation : FONDS DE DOTATION FUNDAZIONE CESARINI
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 16 280 574 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 717 969 euros.

L'exercice précèdent a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 29/05/2020 au 31/12/2021

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2023 par les dirigeants du fonds.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :
  La donation temporaire d'usufruit : 4 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le Fonds de dotation « Fundazione Cesarini » a pour objet de réaliser en France ou à l'étranger des actions d'intérêt général autour de 4 axes principaux :

- L'éducation et notamment l'approche sur le sens de la vie
- L'action immédiate avec comme principal enjeu l'accès à l'eau potable par le soutien à des entreprises sociales
- Promouvoir la protection de l'Homme et de l'environnement (notamment via la production d'électricité sans combustible)
- Le soutien de l'art et de la religion en Corse

- Le fonds a signé une convention de partenariat avec l'association EAU ET VIE le montant des aides financières octroyées s'élève à 60 000€ au titre de l'année 2023.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	*9 116 044*			9 116 044
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	*540 000*	596 083	400 000	736 083
Total	**9 659 044**	**596 083**	**400 000**	**9 852 127**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		4 994 833		4 994 833
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total		**4 994 833**		**4 994 833**
ACTIF NET				**4 857 294**

Immobilisations incorporelles

Monsieur Alain DELSUPEXHE a transféré par dons manuels :

- L'usufruit temporaire de 251 400 actions de la société SAHLM ENERGIES.
- L'usufruit temporaire de 336 600 parts sociales de la société QUATRE VENTS.

L'usufruit temporaire des actions a été transmis pour une période de quatre années du 22 octobre 2020, jusqu'au 22 octobre 2024.

La donation temporaire d'usufruit a fait objet d'un amortissement sur 4 ans.

Au titre de l'exercice 2022, une dotation aux amortissements a été comptabilisée pour un montant de 4 994 832 €. Le calcul est basé sur une durée exceptionnelle de 2 ans et 3 mois pour rattraper de l'amortissement du premier exercice.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
ASSOCIATION EAU ET VIE 44000 NANTES			52,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	*140 000*	140 000			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises	*140 000*	140 000			
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 109 662 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	*6 109 662*		6 109 662
Autres			
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**6 109 662**		**6 109 662**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 904 500 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*4 500*	4 500		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	*900 000*		900 000	
Produits constatés d'avance				
Total	**904 500**	**4 500**	**900 000**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	*3 600*
Total	**3 600**

Tableau de variation des Fonds Propres

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	15 000 €				15 000,00 €
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Report à nouveau		2 527 060 €			2 527 060 €
Excédent ou déficit de l'exercice	2 527 060 €	- 2 527 060 €	3 717 969 €		3 717 969 €
Situation nette (sous-total)	2 542 060 €	- €	3 717 969 €	- €	6 260 029 €
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	2 542 060 €	- €	3 717 969 €	- €	6 260 029 €

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à utiliser à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : reports	Diminutions : utilisations en cours d'exercice		Transferts	Fonds restant à utiliser à la clôture de l'exercice	
				Montant	dont remboursements		Montant	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation								
Projet ou catégorie de projet 1								
Projet ou catégorie de projet 2								
...								
Contributions financières d'autres organismes								
Projet ou catégorie de projet 3								
Projet ou catégorie de projet 4								
...								
Ressources liées à la générosité du public								
Projet ou catégorie de projet 5								
Projet ou catégorie de projet 6								
...								
TOTAL								

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 3 600 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation	*3 792 385*	4 519 015
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	**3 792 385**	**4 519 015**
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		288
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		**288**
Résultat financier	**3 792 385**	**4 518 728**

Le Fonds a perçu 3 700 000€ au titre de produits financiers (dividendes)générés par la donation d'usufruit temporaire composant la dotation en capital.
Le Fonds a comptabilisé 92 385€ au titre de produits financiers (intérêts des comptes courants).